

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, à 1300 heures, heure locale, le 28 novembre, un avion CF-100 de l'Aviation royale du Canada s'est écrasé à un mille du bout de la piste pendant la manœuvre d'atterrissage à l'aérodrome de l'Aviation royale du Canada, à Saint-Hubert. Le pilote, le lieutenant d'aviation D. B. MacKenzie, et le navigateur, le capitaine d'aviation W. C. Henderson, ont été tués tous les deux. On ne connaît pas encore la cause de l'accident, mais on procède à une enquête complète.

(Texte)

LES AFFAIRES EXTÉRIURES

IL N'Y A PAS DE RÉSEAU D'ESPIONNAGE DANS LE MINISTÈRE

À l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, hier le député de Villeneuve (M. Caouette) me demandait si j'étais en mesure de confirmer ou de nier l'existence d'un réseau d'espionnage au sein de mon ministère, ainsi que le dévoilait un journal d'Ottawa, le *South End News*.

Pour répondre spécifiquement à la question de l'honorable député, je nie catégoriquement qu'il y ait lieu de croire à l'existence d'un réseau d'espionnage soviétique au sein du ministère des Affaires extérieures. Les fonctionnaires du ministère sont en relation constante avec la Gendarmerie royale sur tout ce qui touche le domaine de la sécurité au ministère, et aucun fait ne corrobore une telle allégation.

(Traduction)

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—UTILISATION D'ENGINS ATOMIQUES À TITRE DE MOYENS DE DISSUASION

À l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale, à la suite de la déclaration qu'il a faite hier dans un discours à l'*Empire Club* de Toronto. Il parlait alors des alliés de l'OTAN et a prononcé la phrase suivante:

Ils préfèrent décourager la menace d'une attaque, tant nucléaire que non nucléaire par la menace de l'emploi immédiat d'armes nucléaires tactiques, et accepter les risques d'une pareille stratégie.

Le ministre de la Défense nationale voudrait-il nous dire laquelle des nations alliées de l'OTAN préfère cet emploi des armes atomiques?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Non, monsieur l'Orateur, j'estime que ce ne serait pas utile. Chacun sait, je crois, qu'il existe certaines divergences

d'opinion en stratégie. Ce qui est surtout dans notre intérêt, c'est de nous entendre sur une stratégie qu'appuieraient tous les pays membres de l'alliance. Une réunion du conseil des ministres de l'OTAN doit avoir lieu prochainement, et il ne serait guère utile de mentionner dès maintenant les points de vue que pourraient adopter les diverses délégations.

L'hon. M. Churchill: Puis-je poser une question au ministre des Affaires extérieures? Quelles démarches le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fera-t-il lors de cette conférence de l'OTAN qui aura lieu en décembre, afin de s'assurer que personne n'emploiera des armes nucléaires tactiques ou stratégiques sans le consentement des alliés de l'OTAN?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je suis sûr que l'honorable représentant, qui a acquis de l'expérience en tant que ministre de la Couronne, sait à quel point cette question est inopportune à l'heure actuelle.

L'hon. M. Churchill: Je demande au gouvernement canadien de faire connaître son point de vue sur une question d'importance essentielle à la paix du monde. Je poserai ma question d'une autre manière. Je demanderai au ministre quelles dispositions il prendra au nom du gouvernement et du peuple canadiens, afin de garantir qu'aucun pays faisant partie de l'alliance de l'OTAN ne se servira d'armes nucléaires, soit tactiques, soit stratégiques, sans le consentement des autres alliés?

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami n'ignore pas, sans doute, que la réponse que je viens de lui donner était celle qu'il aurait donnée lui-même, en tant que ministre responsable, s'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre. Il y a des questions que le gouvernement rend publiques au moment voulu, et ce n'est certainement pas là le genre de réponse que mon honorable ami devrait m'encourager à faire dans l'intérêt de l'alliance.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Je m'étonne d'entendre l'affable ministre répondre de cette façon. Le Parlement n'a-t-il pas le droit de connaître le point de vue du Canada, quand il s'agit d'une question aussi importante que celle-ci?

L'hon. M. Martin: Mon très honorable ami a tout à fait raison. Le Parlement a le droit de connaître le point de vue du gouvernement. D'autre part, c'est au gouvernement qu'il incombe de décider quand il mettra le Parlement au courant de sa politique.

Le très hon. M. Diefenbaker: Toujours ce même mépris du Parlement!